

Convocation du conseil communal

(2^{ème} convocation pour le 10 de l'ordre du jour conformément à l'article 12, 13 et 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **jeudi, le 19 décembre 2024 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Plan de gestion des forêts communales 2025
3. Vote du budget rectifié 2024
4. Vote du budget initial 2025
5. Vote du projet d'extension du chalet des scouts à Sandweiler
6. LASEP - Convention pour l'année scolaire 2024/2025
7. Convention de location d'une surface d'utilité publique
8. Office social « Leweschte Syrdall » - Budget rectifié 2024 et budget initial 2025
9. SERVIOR - Convention d'adhésion au service repas sur roues
10. Demande de subvention extraordinaire d'une association locale
11. Questions des conseillers communaux

Séance non publique

12. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service guichet citoyen et d'accueil
13. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif pour les besoins du service guichet citoyen et d'accueil

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre, Le secrétaire communal,

